

## Catalogue des Cartes postales anciennes ayant pour sujet le Canal de l'Ourcq

AFLO se propose de réaliser un catalogue accessible par internet des cartes postales éditées avant 1950 ayant un rapport avec le canal de l'Ourcq.

L'association fait appel pour cela aux collectionneurs, qui cèdent gratuitement à AFLO le droit de publier sur son site internet une image de 600 points maximum dans sa plus grande dimension et une vignette de 200 points maximum, à l'exclusion de tout autre droit.

Le collectionneur conserve tous ses droits de propriété sur l'objet. Il doit être identifiable soit directement (son nom apparaît sur le site) soit indirectement (il choisit un pseudonyme). Dans ce cas, AFLO conserve dans un fichier confidentiel son nom et ses coordonnées. Voir ci-dessous paragraphe « Collectionneur ».

Dans tous les cas, AFLO renverra au collectionneur toutes les demandes concernant un objet lui appartenant, qui pourraient être faites par un visiteur du site.

Afin de garantir au mieux les collectionneurs contre une utilisation non contrôlée des cartes ainsi exposées, le sitemestre prend toutes les dispositions techniques qu'il juge compatibles avec un bon fonctionnement du site. En particulier, il limite la taille en pixels à 600, le taux de compression des fichiers jpeg des images est choisi le plus élevé possible tout en conservant une qualité suffisante de l'image, un filigrane est ajouté dans le bas de l'image, la page se referme en cas de tentative de copie, sans toutefois garantir que ces mesures puissent empêcher la reproduction éventuelle de l'image en basse qualité.

Le collectionneur peut à tout moment demander le retrait d'une de ses cartes, en modifier le commentaire ou la date.

Le groupe de travail « Recherches et publications » d'AFLO se réserve le droit de supprimer une carte, de modifier un commentaire ou une ville de rattachement si ils ne lui paraissent pas conformes à la réalité, de remplacer une carte par une carte identique de meilleure qualité appartenant à un autre collectionneur.

En confiant ses cartes à AFLO, le collectionneur accepte les règles définies dans ce document.

### *Table des communes*

Département	Commune	Code
75	PARIS 19ème	PAR
93	PANTIN	PAN
93	BOBIGNY	BOB
93	ROMAINVILLE	ROM
93	NOISY-LE-SEC	NOI
93	BONDY	BON
93	LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS	PAV
93	LIVRY-GARGAN	LIV
93	AULNAY-SOUS-BOIS	AUL
93	SEVRAN	SEV
93	VILLEPINTE	VPI
93	TREMBLAY-EN-FRANCE	TRE
77	VILLEPARISIS	VPA
77	MITRY-MORY	MIT
77	GRESSY	GRE
77	MESSY	MES
77	CLAYE-SOUILLY	CLA

77	FRESNES-SUR-MARNE	FRE
77	CHARMENTRAY	CHA
77	PRECY-SUR-MARNE	PRE
77	TRILBARDOU	TRB
77	VIGNELY	VIG
77	ISLES-LÈS-VILLENNOY	ISV
77	VILLENNOY	VNO
77	MEAUX	MEA
77	CRÉGY-LES-MEAUX	CRE
77	TRILPORT	TRP
77	POINCY	POI
77	VARREDDES	VAE
77	CONGIS-SUR-THÉROUANNE	CST
77	ISLES-LES-MELDEUSE	ISM
77	LIZY-SUR-OURCQ	LIS
77	MAY-EN-MULTIEN	MAY
60	VARINFROY	VAI
60	NEUFHELLES	NEU
60	MAREUIL-SUR-OURCQ	MAE
60	MAROLLES	MAO
02	LA-FERTÉ-MILON	FER
02	SILLY-LA-POTERIE	SIL

Si le nom de la commune ne figure pas dans ce tableau, mettre le nom à la place du code. Le tableau sera complété si besoin par l'Administrateur de la base de données.

Le numéro d'ordre dans la commune permet de classer les vues dans une commune. Si vous connaissez le point kilométrique (PK) du canal à l'endroit de la photo, indiquez le dans cette colonne. Sinon, il sera défini par l'administrateur de la base de données.

### ***Saisie de la date***

Les dates doivent être saisies sous la forme JJ/MM/AAAA, exemple 15/11/1910.

Si le jour n'est pas connu, saisir 00/MM/AAAA, exemple 00/11/1910.

Si seule l'année est connue, saisir 00/00/AAAA, exemple 00/00/1910.

Préciser ensuite le type de date.

### **Tableau des types de date**

Abréviation	Affichage	Exemple
A	Avant	Avant 1910.
V	Vers	Vers 1910.
P	cachet de la poste	15-11-1910, cachet de la poste.
C	date de la correspondance	15-11-1910, date de la correspondance

### ***Nom de fichier***

Il est conseillé de nommer les fichiers sous la forme 93SEVRAN01.jpg

### ***Taille de l'image***

Il est conseillé de numériser les cartes avec une résolution de 300 points par pouce, 150 ppp étant un minimum. La taille des images, le taux de compression, la luminosité, etc. seront réglés par le sitemestre de façon à obtenir une image de 600 points maximum dans la plus

grande dimension, de la meilleure qualité visuelle possible tout en ayant les fichiers les plus petits possibles. Ne cherchez pas à optimiser vous-même les images, sauf si vous maîtrisez parfaitement les outils de traitement d'image, le temps passé par le sitemestre pour rendre l'image publiable risquerait d'être plus long que si vous n'aviez rien fait !

### ***Titre de la carte***

Saisir le titre de la carte tel qu'il figure sur la carte, même si la légende est erronée (le nom de la commune est souvent fantaisiste).

Exemple :



Saisir : GARGAN. – La Passerelle du Gaz

### ***Collectionneur***

Le nom du collectionneur pourra figurer ou non à l'écran, selon la volonté de celui-ci.

S'il souhaite garder l'anonymat, il sera affiché : **Collection particulière.**

Dans le cas contraire, son nom sera affiché, par exemple **Collection Louis DURAND.**

Le collectionneur peut aussi vouloir apparaître avec un pseudonyme : **Collection Ourcart**

Le nom du collectionneur et le pseudonyme éventuel sont à indiquer une seule fois dans la soumission. Le code sera attribué par l'administrateur de la base de données.

Le pseudonyme est incompatible avec Public = Oui.

Bien qu'il n'apparaisse pas à l'écran, le nom du collectionneur est obligatoire<sup>1</sup>.

Exemple :

Nom du collectionneur :	Jean MARTIN
Nom Public :	Non
Pseudonyme :	Ourcart

### ***Commentaire***

La longueur du commentaire est illimitée. Dans la pratique, sa longueur devrait être de 300 caractères environ. Il est proposé par le collectionneur.

Il peut être un historique du lieu, une anecdote, un rappel des transformations subies par ce lieu depuis (suppression, reconstruction, etc.).

Il pourra être revu, modifié ou adapté par le groupe de travail « Recherches et publications » d'AFLO.

<sup>1</sup> Conformément à la loi Informatique et Libertés, le collectionneur dispose d'un droit de regard sur les informations le concernant.

***Champs réservés à l'Administrateur de la base de données***

Les champs Carte.NumOrdre, Fiche.DateMaJ, Fiche.Remarques et Fiche.NomRedacteur n'ont pas à être complétés par le collectionneur. Ils seront complétés par l'administrateur de la base de données.

***Envoi des fichiers ou des cartes***

Envoyez vos fichiers par e-mail ou sur CD-ROM ou clé USB à :

Au Fil de l'Ourcq

à l'attention de Bernard GENDRE

BP 55 – 93297 TREMBLAY-EN-FRANCE CEDEX

[bernard.gendre@aufildelourcq.org](mailto:bernard.gendre@aufildelourcq.org)

Un numéro de téléphone personnel pourra vous être indiqué (il ne figure pas dans ce document public par raison de confidentialité)

Si vous envoyez vos cartes pour numérisation, envoyez les à l'adresse ci-dessus par courrier recommandé avec accusé de réception (frais remboursés) ou remettez les en main propre après avoir pris rendez-vous par téléphone.

Bernard GENDRE se tient à votre disposition pour vous fournir les fichiers des tableaux de saisie au format Excel, Word ou OpenOffice et pour répondre à toutes vos questions concernant ce projet.

